



# Communiqué de presse

Nanterre le 25 janvier 2019

## www.dailydroits.fr, le premier site d'achat en ligne de prestations juridiques pour les professionnels

- AXA Protection Juridique facilite l'accès au droit pour les professionnels en créant le premier site d'achat en ligne de prestations juridiques : [www.dailydroits.fr](http://www.dailydroits.fr). Trois services peuvent être choisis individuellement et sans engagement, en plus d'un chatbot\* juridique gratuit lié au logement.
- [www.dailydroits.fr](http://www.dailydroits.fr) permet aux chefs d'entreprises de mieux connaître leurs droits à tout moment et de pouvoir agir même en cours de litige. Ils choisissent à la carte l'une des prestations correspondant à leur problématique pour un montant à partir de 30 euros HT. Le site leur garantit d'être en contact avec le bon professionnel du droit sous 24 heures pour un coût connu à l'avance.

Jean-Manuel CAPARROS, Responsable Marketing, Digital & Innovation chez AXA Protection Juridique, déclare : « Aujourd'hui, certains chefs d'entreprises espèrent trouver des solutions juridiques ou des réponses à leur litige grâce au web et ses nombreux sites. Mais ces informations ne sont pas toujours fiables ou ciblées et ne garantissent pas d'être délivrées par des professionnels du droit. Le droit doit devenir accessible à tous. Unique en France, [dailydroits](http://dailydroits.fr) propose le meilleur des deux mondes puisque nous combinons la simplicité et la rapidité d'une expérience numérique avec la pertinence d'un accompagnement humain par des professionnels du droit ».

### WWW.DAILYDROITS.FR, QUATRE SERVICES EN LIGNE : LE DROIT AU BOUT DES DOIGTS

96,5 % des entreprises en France emploient moins de 10 salariés\*\* et n'ont pas les moyens humains ou financiers de posséder un service juridique en interne. Les chefs d'entreprises, pourtant très exposés à des problématiques juridiques, renoncent souvent à faire valoir leurs droits pour de petits contentieux.

[www.dailydroits.fr](http://www.dailydroits.fr) fonctionne comme un site d'achat en ligne et propose de résoudre tous les litiges de la vie personnelle ou professionnelle. Sans contrat et sans engagement, chaque service s'achète individuellement, même en cours de litige. Le règlement s'effectue directement sur le site de manière sécurisée.



Ce sont les juristes d'AXA Protection Juridique, filiale dédiée d'AXA France, qui coordonnent et délivrent sous 24h les réponses aux services disponibles sur le site :

- L'accès à une information juridique délivrée par un juriste pour 30 euros HT,
- L'expertise immobilière à partir de 120 euros HT,
- Le recouvrement de créance avec l'aide d'un huissier, à partir de 30 euros HT,
- Maxime, le premier Chatbot juridique gratuit pour tous, qui répond aux questions juridiques simples liées au logement.

### **1. L'accès à un juriste pour un forfait de 30 euros HT**

Un besoin rapide de l'avis d'un juriste pour une question administrative ou juridique, concernant les clients, les fournisseurs ou les salariés ?

Des doutes sur le choix du statut de l'entreprise, un souci de marchandises non livrées, une interrogation sur une procédure de licenciement ...

Quelle que soit la situation, [www.dailydroits.fr](http://www.dailydroits.fr) propose de bénéficier, sous 24 heures, de la réponse d'un juriste. Le coût de la prestation est connu à l'avance : 30 euros.

Comment ça marche ? Le visiteur pose sa question sur le site à la rubrique « Information Juridique » et précise le domaine du litige à résoudre parmi plusieurs propositions. Il communique ses disponibilités pour être contacté par le juriste qui sera en charge de son dossier.

### **2. L'expertise immobilière, à partir de 120 euros HT, selon la taille du logement**

Etre rassuré sur l'état d'un local avant d'acheter, connaître ses recours après l'apparition de fissures sur la façade de son commerce, faire le meilleur choix entre différents devis de travaux ou tout simplement avoir besoin d'un état des lieux avant d'acheter ou de louer ses bureaux... A qui s'adresser ?

[www.dailydroits.fr](http://www.dailydroits.fr) propose de mettre le visiteur en relation avec un expert agréé.

Comment ça marche ? Après avoir placé « l'expertise immobilière » dans son panier d'achat, le visiteur précise les caractéristiques du bien. L'expert sélectionné par AXA Protection Juridique effectuera avec lui la visite du logement. Après un examen technique, il déterminera le coût de la remise en état dans un rapport détaillé.

### **3. Le recouvrement de créance amiable avec l'aide d'un huissier**

Une défaillance d'*entreprise* sur quatre trouve son origine dans un retard de paiement\*\*\*. Réduire ces délais s'avère vital pour sécuriser la trésorerie de l'entreprise et demande d'agir vite sans pour autant mettre en péril les relations interprofessionnelles.

Comment ça marche ? Le visiteur place le service « Recouvrements de créance » dans son panier d'achat. L'huissier mandaté par les juristes d'AXA Protection Juridique contactera alors directement le débiteur pour récupérer la somme due. Le montant de la prestation de l'huissier est ensuite en fonction du montant de la créance.



#### 4. Maxime, l'assistant virtuel gratuit pour toutes les questions liées au logement

Pour un premier niveau de réponse à tous les litiges liés au logement, il y a Maxime ! Maxime est un assistant virtuel qui utilise l'intelligence artificielle.

Le Bot\* répond gratuitement et simplement à toutes les questions simples liées au logement, litiges les plus courants en France.

Comment ça marche ? Le visiteur formule sa question avec ses propres mots : « Je déménage nos bureaux, comment procéder auprès de mon propriétaire ? J'ai des voisins bruyants sur les heures d'ouverture de mon cabinet médical, que faire pour que cela cesse ? je souhaite contester une décision de la copropriété ... Maxime répond en engageant le dialogue.

Pour ce faire, Maxime a « appris » le raisonnement juridique auprès des juristes d'AXA Protection Juridique, qui l'alimentent en informations. L'intelligence artificielle lui permet d'apprendre davantage à chaque consultation. Maxime a été co-construit avec les Français au travers de la plateforme de crowdsourcing d'AXA France : Monassurancecitoyenne.com.

*\*Le Bot ou Chatbot est la contraction de chat, conversation en ligne, et de bot pour robot. Un chatbot ou agent conversationnel est un programme informatique utilisant l'intelligence artificielle (IA) pour simuler un dialogue en langage naturel.*

*\*\*<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2016091>*

*\*\*\*<https://fiches-pratiques.chefdentreprise.com/Thematique/comptabilite-1098/Guide/Comment-mettre-place-strategie-recouvrement-258130.htm>*

---

#### A PROPOS DU GROUPE AXA

Leader de l'assurance en France, AXA France accompagne 9 millions de clients, particuliers, entreprises et professionnels, et compte sur tout le territoire près de 34 000 personnes collaborateurs et réseaux commerciaux.

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR [MEDIAZONE.AXA](https://www.axa.com/fr/medias/mediazone)

#### RELATIONS PRESSE :

##### Contacts Presse :

##### Agence COMIANGE

Katia BROZEK - +33 6 22 85 34 69

[katia.brozek@gmail.com](mailto:katia.brozek@gmail.com)

Angélique WARAIN - +33 6 85 54 36

33 [angelique@comunange.com](mailto:angelique@comunange.com)

##### AXA France

Catherine Alves

Responsable Médias & Influenceurs

@alves\_cath

Tél : +33 1 47 74 29 46

---

#### AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels et ceux indiqués dans ces déclarations. Vous êtes invités à vous référer à la Partie 4 « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document de référence du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA. AXA ne s'engage d'aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, événements futurs ou toute autre circonstance